Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association

Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 70 (1998)

Heft: 1

Artikel: Le logement du futur : présentation des projets retenus

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-129595

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

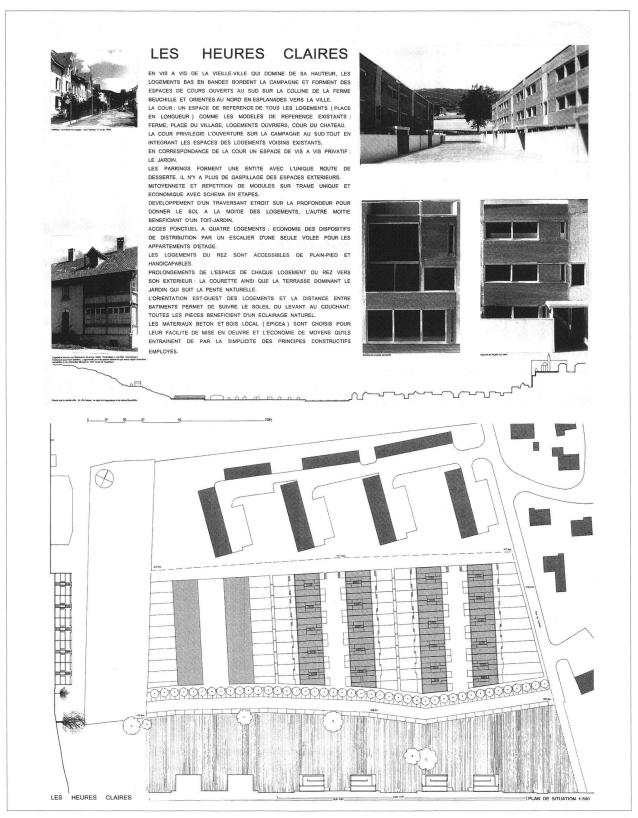
1er rang - 1er prix « LES HEURES CLAIRES »

Massimo Riccio, arch. EPFL, L'sanne Assistants:

Antonio Klein , arch. EPFL-SIA Lorenzo Bonaudi, arch. EPFL Le projet se caractérise par une disposition en bandes orientées est-ouest et crée des rues piétonnes et des espaces privatifs de jardins qui peuvent se prolonger au nord dans le tissu existant. L'ensemble des stationnements, sur lequel viennent se brancher des rues piétonnes, est aménagé et concentré au sud de la parcelle. Le terrain est profilé de manière légère et

surélève subtilement les immeubles. Le dispositif permet une réalisation par étapes. La rue devient l'espace public et collectif. Les entrées sont soulignées par des courettes structurant l'espace.

L'auteur propose une typologie intéressante avec une tranche étroite accolée à l'escalier où se trouvent les équipements communs et collectifs, ainsi



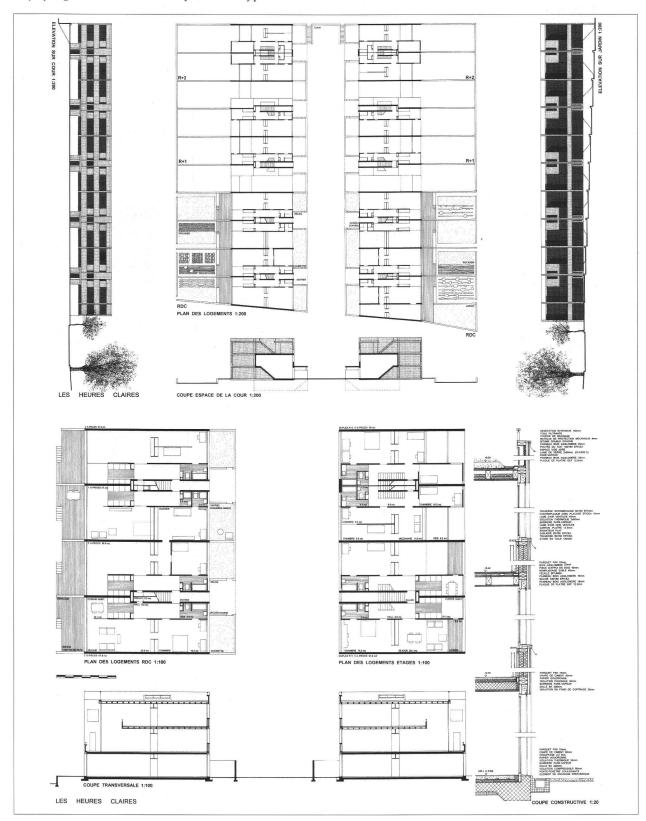
qu'une tranche plus large servant à l'aménagement des chambres et séjours. Chaque escalier distribue quatre appartements. Au rez-dechaussée se trouvent des appartements simplex et, aux étages supérieurs, des appartements duplex avec accès à la toiture, offrant ainsi à chacun un espace privé extérieur.

Le jury regrette l'effet de miroir systé-

matique des appartements, de part et d'autre de la rue, qui abouti à une orientation de qualité inégale des appartements à l'est et à l'ouest. L'auteur n'a pas exploité la totalité de la souplesse d'utilisation du principe des appartements traversants et de leur situation spécifique, par rapport à la rue et aux jardins.

Le type de construction et le choix des

matériaux proposés sont rationnels et simples. Malgré ses toitures vertes accessibles, le projet reste économiquement favorable.



2e rang - 2e prix « FRANGE DE VILLE »

Architrave, Delémont Henri Robert-Charrue, arch.FAS/SIA Gérard Wüthrich Aurèle Calpe, arch. ETS Collaborateur: VincentRobert

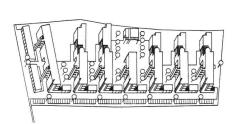
Ce projet s'articule sur sept unités d'habitation, dont les logements traversants sont orientés dans l'axe estouest. L'accès automobile s'effectue par le nord de la parcelle; il est bordé des places de stationnement nécessaires.

Un deuxième accès principalement piétonnier permet d'atteindre une place centrale et les espaces menant aux cages d'escaliers. Ces espaces constituant des aires de jeux et de rencontre offrent une bonne qualité de vie aux habitants du quartier. Vers le sud le projet s'ouvre vers des espaces de verdure.

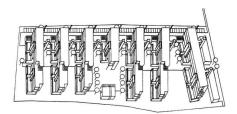
Dans les bâtiments de quatre niveaux, on accède aux logements par une cage d'escalier munie d'un ascenseur. L'entrée, par une loggia à utilisation

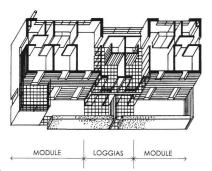
Concours «Le Logement du Futur» Delémont

FRANGE DE VILLE



La rencontre du bâti et de la campagne...





La Cité

7 unités d'habitation composées des différents modules de logements, traversées par le cheminement piétonnier principal, offrent à tous les locataires la même qualité de vie. Sur la place centrale, lieu de rencontre principal est située la maison commune, espace polyvalent mis à disposition des habitants de la cité.

Les Modules

89 modules offrent un choix de logements allant de 51.4 m2 net à 128.8 m2 net (logement double.système « Stöckli »).
Chaque module dispose d'un équipement standard comprenant cuisine, WC séparé, salle de bain avec emplacement pour la machine à laver le linge.

Les Loggias

Chaque module est jouxté d'une loggia non chauffée, espace polyvalent par excellence : Sas d'entrée , réduit, étendage de linge, espace de jeu, bricolage, séjour d'été, jardin d'hiver, etc...
Les modules situés en rez-de-chaussée jouissent en plus d'un jardin privatif.

Concours «Le Logement du Futur» Delémont FRANGE DE VILLE



multiple, équipée d'un réduit, constitue un enrichissement agréable des prolongements des logements. Les pièces sont bien dimensionnées et disposées de manière à pouvoir servir à plusieurs usages. Le groupement des sanitaires/cuisine est bien étudié. Le jury reconnaît une bonne qualité à tous les types de logements.

Du point de vue constructif, le projet

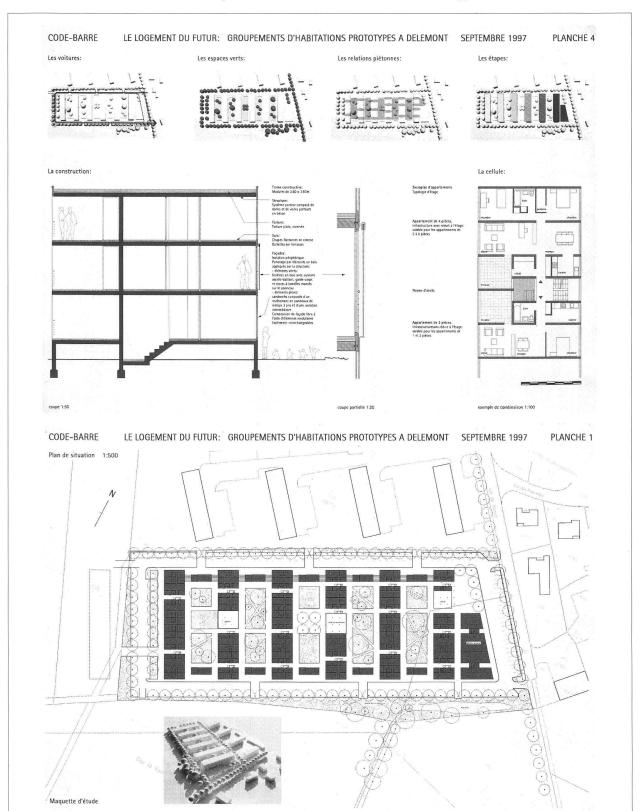
est articulé sur des refends réguliers en maçonnerie et des dalles béton. La standardisation des équipements sanitaires de cuisine est appréciable. Cependant, certains éléments liés à une recherche esthétique ne participent pas à une économie générale.



2e rang - 2e prix « CODE-BARRE

Aebi/Hefti/Vincent arch. SA, Nidau Bernard Aebi, arch. ETS, Reg B Pierre-Edouard Hefti, arch.EPFL/SIA Pascal Vincent, arch. EPFL/SIA Colaborateurs: Maria Fernandez Andrew Hall Le quartier se présente sous la forme d'un îlot entouré d'une ceinture de parking que les piétons ne peuvent atteindre qu'en traversant une route. Cette conception présente néanmoins un avantage : l'îlot proprement-dit est exempt de circulation automobile. Les immeubles sont rangés en barres transversales avec des façades principales orientées est-ouest. Le rez-de-

chaussée est surélevé de façon à ce que les espaces semi-publics puissent se développer le long des façades. Le caractère des ces espaces situés entre les rangées d'immeubles est renforcé par les cages d'escalier qui traversent les immeubles. L'intégrité des espaces extérieurs est préservée grâce à l'insertion de loggias à l'intérieur de l'enveloppe du bâtiment, en combinaison

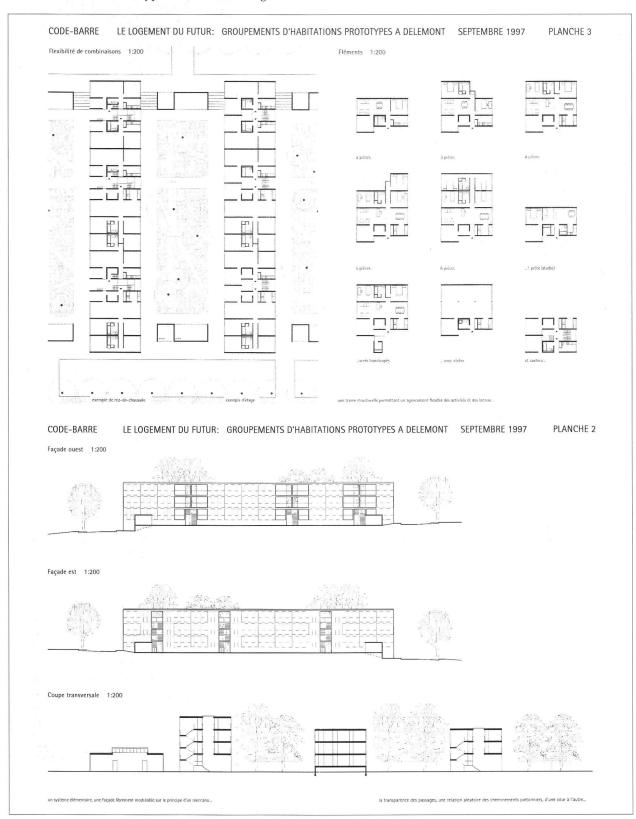


avec la cage d'escalier et la zone d'entrée, de rangements et de la cuisine des logements. La grandeur de ceuxci est déterminée par le nombre de travées qui sont ajoutées au noyau central pour former les zones de séjour et celle des chambres à coucher.

Malgré une certaine rigidité, le système permet d'offrir une grande flexibilité et une diversité de types de lo-

gements.

La simplicité et la clarté du système constructif se reflètent dans une architecture claire, hiérarchisée par des vides et des pleins. Grâce à la grande cohérence des espaces publics et privés ce projet contient des qualités d'habitabilité qui devraient correspondre aux besoins de la population de la région delémontaine.



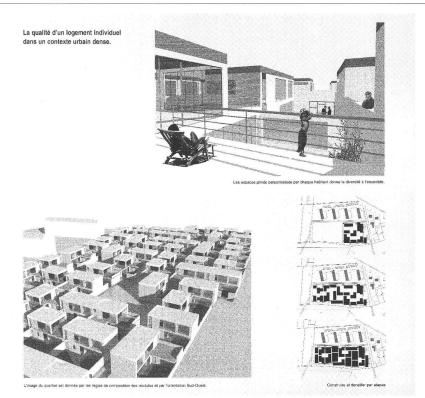
2e rang - mention « URBICANDE »

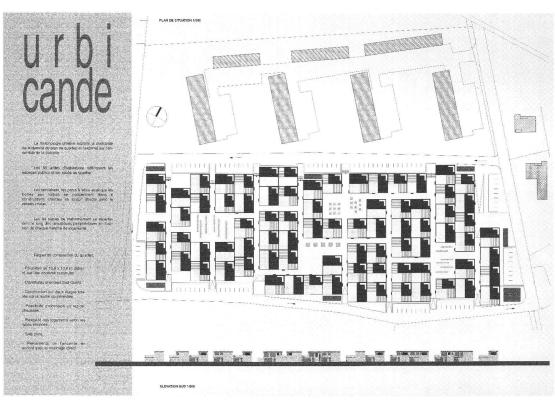
Bureau d'architectes SA, Lausanne E. Catella SIA - E. Hauenstein ETS Hannes Ehrensperger Marco Cennini Collaboratrice: Marie Müller La morphologie urbaine de ce quartier repose sur l'agrégation de quatrevingts maisons individuelles à patio. Ce tapis bas et dense est desservi par une circulation périphérique à sens unique, le long de laquelle sont situées nonante-quatre places de stationnement, fragmentées selon les tranches de logements. Ce système de voirie permet de créer un ensemble

d'espaces publics - rues et places strictement piétonnier, assurant ainsi la sécurité et la tranquillité des habitants

Par sa structure complexe, cette proposition pose le problème de la perte d'orientation et du manque de repères dans les parcours publics, défaut certainement atténué par des percées visuelles systématiques nord-sud qui







structurent l'ensemble. Le quartier permet un développement par étapes et une densification ultérieure assurée par le potentiel d'évolution des logements. Le module de base de l'habitat est un carré de 10,8m x 10,8m, occupé par une construction sur deux étages, une cour et une terrasse. Les typologies sont intéressantes et les pièces d'habitation s'articulent autour d'un

bloc regroupant l'escalier, une salle de bains et la cuisine. Ce dispositif rationnel, même s'il ne résoud pas le problème des handicapés, permet une bonne utilisation des façades sur cour. L'exploitation d'un système de maisons individuelles en tapis posent toujours le problème de sa réalisation économique. Sur cette question, les auteurs nous rappellent la multitude des critères qui régissent cette question - recyclage des matériaux, frais d'utilisation, coût de construction -. A ce propos et en revanche, le projet n'apporte que des indications sommaires sur les systèmes constructifs et le choix des matériaux.

